

Orthophonie - Infirmier(e) - Travailleurs sociaux Tarifs 2022 / 2023

	Frais de dossier	Frais de scolarité payables en		
		1 versement	4 versement (*)	6 versements (*)
<i>Orthophonie</i>	140 €	2 600 €	670 €	455 €
<i>Infirmier(ère)</i>	140 €	1 890 €	487 €	331 €
<i>Assistant(e) social(e) Educateur Jeunes enfants Educateur spécialisé</i>	140 €	1 890 €	487 €	331 €

(*) Le paiement en 4 versements comprend une augmentation de 3 % sur le tarif en 1 versement et le paiement en 6 versements une augmentation de 5 %.

Les frais de dossiers déposés ne seront encaissés qu'au moment du dépôt définitif du dossier d'inscription à l'issue de la procédure de Parcours sup.

Quel que soit le mode de règlement choisi, veuillez nous faire parvenir la totalité des chèques (libellés à l'ordre d'MMPP), avec le dossier d'inscription. Ceux-ci seront mis à l'encaissement selon l'échéancier ci-dessous :

Attention : Les chèques devront être datés en fonction des échéances ci-dessous :

En 1 versement : à la date d'inscription.

En 4 versements : à la date d'inscription, puis les 5 octobre et 5 décembre 2022 et le 5 février 2023.

En 6 versements : à la date d'inscription, puis les 5 octobre, 5 novembre et 5 décembre 2022 et les 5 janvier, 5 février 2023.